



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 4 novembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Création d'emplois permanents à temps complet relevant des cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 29 octobre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Florence LOMBARDO à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois permanents à temps complet relevant des cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant l'intention de la Collectivité de nommer des agents ayant satisfait aux épreuves des concours de catégorie B des filières techniques et sportives ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De créer les emplois permanents ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00427	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00255	Chargé(e) gestion des milieux aquatiques
PB-00428	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00269	Chargé(e) d'étude et travaux, GEMAPI et cycle de l'eau
PB-00429	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	PT-00287	Maitre-nageur sauveteur
PB-00430	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	PT-00145	Maitre-nageur sauveteur

Objet : Création d'emplois permanents à temps complet relevant des cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

PRÉCISE

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux les postes pourront être pourvus par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

